

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**Déposé / Reçu le****05 FEV. 2026**au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0812 088 849****Nom**(en entier) : **Fonds d'investissement dans les entreprises culturelles
"ST'ART"**(en abrégé) : **ST'ART**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue de la Toison d'Or 72, 1060 Saint-Gilles****Objet de l'acte : Assemblée générale ordinaire 2025 - organe d'administration: révocation,
nomination**

Lors de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 décembre 2025 par visioconférence, outre l'approbation des comptes annuels, la décision de maintien des règles d'évaluation, la décision sur l'affectation des résultats ainsi que la décharge donnée à l'organe d'administration et au commissaire, à l'unanimité des voix l'assemblée générale a :

- constaté la révocation du mandat de Madame Diane PLATTEEUW par arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2025 ;
- validé la désignation par le conseil d'administration de Monsieur Paul VERWILGHEN en tant qu'administrateur avec effet au 30 octobre 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).